PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC

Réunion du 25 août 2026

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.
Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

A 19h00, le Maire annonce que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2026
3. Présentation du rapport d'activités 2025 du Grand-Figeac
4. Positionnement au transfert de police spéciale au Grand-Figeac
5. Bureaux de vote et affichage
6. Mise à jour du plan de financement Sécurisation des falaises au Port
7. Convention boutique de la Tour
8. Vote des tarifs liés à l'école
9. Convention de participation élève école Assier
10. Don de soutien à la Protection Civile pour les communes sinistrées par les incendies
11. Emploi agent administratif via la Préparation Opérationnelle à l'Emploi avant embauche
12. Vote tarif droit de place marché de producteurs de pays
13. Subventions associations communales
14. Conventions associations pour la location régulière des salles communales
15. Mise à jour prestations salle des fêtes
16. Convention stèle de Lavayssière
17. Projet local chasse et utilisation du bâtiment existant
18. Règlement intérieur conseil municipal
19. Questions diverses

1-nomination secrétaire de séance

Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour la nomination du secrétaire de séance du jour.
Après demande de volontariat, Le Maire propose de nommer. ➢ Christel BOGGIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée et la nomme secrétaire de séance :

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2-approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2026

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 30/06/2026 et demande si des observations sont à signaler sur leur rédaction. Aucune remarque n'étant soulevée, Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité.

➢ PV du Conseil Municipal du 30/06/2026

•

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Présentation du rapport d'activités 2025 du Grand-Figeac

Le maire donne lecture des points développés du rapport

- **Tissu industriel et bassin d'emploi**

Soutien renforcé aux filières clés (aéronautique, mécanique, agroalimentaire) dans un bassin comptant plus de 17 400 emplois, marqué par une forte part industrielle (près de 26%, bien supérieure à la moyenne nationale).

- **Zones d'activités et immobilier**

Gestion des zones d'activités économiques (ZAE), accompagnement des entreprises, aides à l'immobilier d'entreprise et soutien à l'innovation (pépinières d'entreprises comme Calfatech, espaces de coworking, Fablab).

- **Gestion des déchets**

Organisation de la collecte sélective, gestion des déchetteries et déploiement des solutions de tri à la source et du compostage.

- **Mobilités douces et transport**

Développement des services de transport à la demande (TAD), gestion de la voirie communautaire (2 100 km) et de l'éclairage public, soutien aux mobilités décarbonées et circuits de randonnée et leurs itinéraires.

- **Environnement et énergies**

Actions issues du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), préservation de la ressource en eau (GEMAPI) et transition vers des énergies renouvelables.

- **Attractivité touristique**

Pilotage de la stratégie touristique (Vallées du Lot et du Célé), promotion de l'itinérance (GR65, GR651, espaces trail) et gestion de la taxe de séjour.

- **Réseau culturel Astrolabe**

Animation du réseau de lecture publique (médiathèques), programmation de Ciné Toile sous les étoiles, soutien aux écoles de musique et valorisation du label Pays d'Art et d'Histoire.

- **Santé et Social**

Déploiement du Centre Intercommunal d'Action sociale (CIAS) et fonctionnement du Centre de Santé communautaire pour lutter contre les déserts médicaux.

- **Espaces France Services**

Maintien et animation des lieux d'accueil de proximité pour l'accès aux démarches administratives.

- **Petite Enfance et jeunesse**

Gestion des crèches, structures d'accueil multi-accueil et Relais Petite Enfance (RPE).

- **Sports et loisirs**

Gestion des équipements communautaires (pôles aquatiques et piscines, plaine de jeux, soutien à l'Office Intercommunal des Sports)

Philippe RIMBAUD regrette que n'apparaisse pas de comparaisons financières et les mouvements d'emplois avec les années antérieures.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Positionnement au transfert de police spéciale au Grand-Figeac

Le maire informe qu'en application de l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les compétences voirie, assainissement collectif et non collectif, habitat, réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, collecte des déchets ménagers ou encore de Plan Local d'Urbanisme (PLU), règlement local de publicité des Communautés de communes entrainent automatiquement et de plein droit le transfert des pouvoirs de police « spéciale » au Président de l'intercommunalité.
Les maires disposent toutefois d'un pouvoir d'opposition, par ailleurs le Président dispose également d'une possibilité de renonciation au transfert de plein droit des pouvoirs de police spéciale sur l'ensemble du territoire dans un délai de 7 mois à compter de son élection, si au moins un des maires lui a notifié son opposition.
Faisant suite à l'opposition d'au moins trois maires, le Président de l'intercommunalité du Grand Figeac a décidé de renoncer au transfert de police spéciale et l'a notifié par arrêté n°2026-071.

Le maire informe qu'il convient cependant de noter qu'en matière d'habitat indigne, le Président de la communauté de communes peut uniquement renoncer à exercer cette police si la moitié des Maires s'est opposée au transfert ou si les Maires qui s'y sont opposés représentent au moins 50% de la population de la communauté de communes.

Le Président du Grand Figeac précise qu'il ne lui semble pas opportun que ce pouvoir de police lui soit transféré, considérant que son exercice qui couvre notamment la prononciation des arrêtés de péril et les procédures d'interdiction d'habiter, nécessite pour leur mise en œuvre, la mobilisation des officiers de police judiciaire des communes.

Le Maire rappelle qu'il informe le conseil que c'est à titre informatif, et précise que la décision étant de la compétence du maire, il transmettra au Grand-Figeac sa position au Président de la communauté de communes du Grand-Figeac, de maintien de la police spéciale en matière d'habitat indigne.

5- Bureaux de vote et affichage

Le Maire donne lecture de la circulaire concernant la désignation des bureaux de vote et des emplacements d'affichage, dans le Département du Lot pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2027.

Le maire propose de conserver les deux bureaux de vote A et B à la Salle des Jardins.

En ce qui concerne les emplacements d'affichage, le maire rappelle que les emplacements obligatoires, selon les dispositions des articles L.51 et R.28 du Code électoral sont auprès des bureaux de vote. Les emplacements facultatifs sont calculés au nombre d'habitants et peuvent être au nombre de dix en rapport au nombre des électeurs de la commune.
Le maire rappelle qu'il n'existe aucun emplacement facultatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les deux bureaux de vote à la salle des fêtes des Jardins, et de ne pas ajouter d'emplacement d'affichage facultatif pour l'année 2027

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Mise à jour du plan de financement Sécurisation des falaises au Port

Le Maire rappelle que les travaux de sécurisation des falaises au Port ont été présentés et votés à l'unanimité par le conseil municipal en date du 30 juin 2026.

Suite à cette délibération, les contacts ont été pris avec les services de l'Etat et l'entreprise GINGER CEBTP pour avancer ce projet.
Dans un premier temps, il est indiqué de démarrer la phase N°1 du projet qui pour rappel, concerne le secteur de l'entreprise MALBREL et qui présente le risque le plus élevé.
Une demande auprès d'un écologue est en cours pour l'étude de la biodiversité sur ce secteur.

Le Maire précise que des demandes de subvention ont été déposées auprès du Fond Vert et du Fond BARNIER. Pour finaliser les dossiers un plan de financement doit être transmis joint ainsi que la délibération du conseil municipal, le validant

Le Maire propose de valider les demandes de subvention auprès du Fond Vert et du Fond Barnier ainsi que le plan de financement dont les chiffrages ont été réalisés par l'entreprise GINGER CEBTP.

Cette première phase concernant les travaux de sécurisation de l'entreprise MALBREL, le reste à charge de la commune sera partagé avec l'entreprise au prorata des travaux concernés.

TRAVAUX PHASE 1	MONTANT HT	FINANCEMENT	% MONTANT TRAVAUX	MONTANT
Sécurisation derrière l'entreprise MALBREL	218 700€	FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs)	50%	140 900 €
Traitement barre rocheuse bâtiment X	20 100€	Fonds Vert	25%	70 450€
Etude G2PRO Phase	5 000€	Commune	25 %	70 450 €
DCE/ACT/phase	4 000€	Fonds propres		40 450 €
Maîtrise d'œuvre (12% du montant des travaux)	29 000€	Emprunt		30 000 €
Etude écologique (en attente de chiffrage)	5 000€			
TOTAL TRAVAUX AVEC ETUDE ECOLOGIQUE	**281 800€ HT**	**TOTAL FINANCEMENT**	**100%**	**281 800 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité et mandate le Maire pour signer les documents relatifs à ce projet de travaux de sécurisation.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Convention boutique de la Tour

Le maire donne lecture de la convention avec « l'Exposition Galerie d'Art » représentée par Madame Claudie GOEMAERE, qui s'installe dans la salle du rez-de-chaussée de la Tour de Modon du 26 au 29 août 2026
Le maire propose de fixer, pour cette exposition vente galerie d'art, la location à 1 € par jour d'ouverture et par exposant.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et mandate le Maire pour la signer.

VOTANTS POUR :14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- Vote des tarifs liés à l'école

Gratuité de la garderie et du péri-éducatif

Le maire rappelle que la création des activités péri éducatives était une conséquence directe de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015.
Le dispositif est toujours en place pour l'année scolaire 2026-2027
Le Maire rappelle l'organisation retenue pour appliquer la réforme,

- ce sont trois séances péri éducatives, à la charge de la commune
- elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45 et elles sont assurées par un agent communal et un animateur de la Fédération Partir.

Le Maire rappelle en outre que le service de garderie est en place à partir de 07h30 le matin, pendant la pause méridienne et jusqu'à 18h30 le soir. Le service est assuré par le personnel communal affecté à l'école.
Le maire propose de reconduire la prise en charge des frais liés aux animations péri éducatives par la commune ainsi que la garderie et propose au conseil de voter la gratuité pour ces services.

Tarif du transport du mercredi à la charge des familles

Le Maire informe du dispositif retenu pour appliquer la réforme, compte tenu du choix de ne pas assurer le repas du mercredi midi par la cantine de Capdenac, il propose de reconduire le service de transport vers Figeac (école Paul Bert pour la restauration) pour les enfants du RPI Capdenac-Lunan qui participent aux animations du centre de loisirs l'après-midi du mercredi.
Le Maire propose de solliciter une participation de la commune de Lunan, formalisée par une convention entre les deux collectivités, sur la part restant à charge à la commune de Capdenac, par enfant en fonction du remplissage, le prix du transport rémunéré à la société de taxi étant de 40 €.
Il est alors rappelé aux familles que ce dispositif est entièrement facultatif.
Le maire propose de reconduire la participation des familles à hauteur de 4 €uros par transport.

Tarif du repas de cantine

Le Maire rappelle que les repas sont livrés par un prestataire de services, réchauffés et servis par le personnel communal.
Le Maire propose le prix des repas soit pour l'année 2026/2027 à 3.40 € pour les enfants et 4.00€ pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de garderie, de périscolaire, de transport et des repas de cantine, et mandate le maire pour signer la convention de participation au transport du mercredi midi avec la commune de Lunan.

Marie-Hélène HUTIN intervient sur la qualité des repas livrés, elle ne les trouve pas équilibrés et pas toujours appétissants. Christel BOGGIO rappelle qu'elle suivi une réunion au Cat concernant la préparation des repas ainsi que le choix des menus intégrant toutes les contraintes de qualité des produits, l'équilibre alimentaire suivi par une nutritionniste, elle fait part notamment le côté répétitif de certains produits notamment les fruits d'automne (pommes), certains plats ne sont pas toujours adaptés aux enfants en bas âge, à l'école de Capdenac ce sont des CP et CE1, ce sont encore des petits appétits, les risques de gaspillage n'en sont que plus grands. Une réunion est prévue le 14 octobre, Christel BOGGIO propose d'être accompagnée d'une des agents en charge du service des repas, il sera question de se familiariser avec le four de réchauffage.
La mairie de Lunan est à la recherche d'un autre prestataire, ce pourrait être une piste à explorer.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- Convention de participation élève école Assier

Le Maire donne lecture de la convention sollicitée par la commune d'Assier concernant la participation aux dépenses de fonctionnement de son école pour un enfant scolarisé, en garde alternée dont un des parents est domicilié sur notre commune.
La participation s'élève à 750 €.
Philippe RIMBAUD dénonce cette proposition en rappelant qu'il existe sur la commune de Capdenac une école primaire en capacité d'accueillir cet élève et de ce fait propose de s'y opposer.
Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal qui vote contre à la participation financière demandée par la commune d'Assier.

VOTANTS POUR : 0 CONTRE : 14 ABSTENTION : 0

10- Don de soutien à la Protection Civile pour les communes sinistrées par les incendies

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Le Maire rappelle que des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, le maire de Capdenac propose d'apporter le soutien et la solidarité de la commune de Capdenac aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Capdenac contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Le Maire propose de faire un don d'un montant de 1000€ à la Protection civile,

Le conseil municipal valide l'aide proposée à l'unanimité, Philippe RIMBAUD rappelle l'importance de faire appliquer les obligations légales de débroussaillage et de relancer les mesures auprès des administrés.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11- Emploi agent administratif via la Préparation Opérationnelle à l'Emploi avant embauche

Le maire informe que France Travail développe une aide à la formation pour des demandeurs d'emploi et propose d'en faire profiter la collectivité sur un emploi d'agent administratif.
Le maire informe que la préparation optionnelle à l'emploi est une aide pour les employeurs au financement d'une formation préalable à l'embauche avec un contrat de travail d'une durée minimale de six mois.
La période de formation de 300 heures est à la charge de France Travail ce qui couvre la rémunération du candidat ainsi que le versement de 5€ par heure de tutorat à la collectivité.
Par la suite lors du contrat, le salaire et les charges sociales sont à la charge de la collectivité.

Le maire rappelle que le secrétariat de mairie est en surcharge par manque de personnel et propose de valider la formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à lancer ce programme de 300 heures de formation à compter du 1er octobre 2026 en partenariat avec France Travail puis de signer un contrat de 6 mois au candidat retenu.
Philippe RIMBAUD demande le coût pour la collectivité, l'information sera donnée ultérieurement.

VOTANTS POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

12- Vote tarif droit de place marché de producteurs de pays

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'association de gestion des marchés des producteurs de pays (AGMP46) afin de pouvoir recevoir les producteurs sous cette appellation.
Le maire rappelle qu'un tarif de droit de place a été voté lors du conseil municipal du 28 mai dernier et propose de le modifier en demandant la gratuité pour cette saison 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du maire concernant la gratuité du droit de place au marché de producteurs pour la saison 2026.

Le maire rappelle le succès de cette première édition, les producteurs sont favorables au renouvellement, et remercie les élus et les agents pour l'aide à l'installation hebdomadaire.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13- Subventions associations communales

Le maire propose d'allouer les subventions aux associations communales ou ayant une action sur la commune comme suit :

Comité des fêtes	Annuelle	2 500.00 €
Derrière le Hublot	Annuelle	
Association Eco-citoyenne	Annuelle	250.00 €
Association Eco-citoyenne	Exceptionnelle	
Tous ensemble	Annuelle	
Au Pied de la Tour	Annuelle	9000.00 €
	Fonctionnement	
Association Rock'citanie	Annuelle	2700.00 €
	Equipement	
Zambra'Zic	Annuelle	1800.00 €
Total		16 250.00 €

Le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 28 mai 2026 une partie des subventions aux associations avaient été votées pour un montant de 4 600 € auquel vient s'ajouter 16 250 € soit un total de 20 850 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le montant des subventions aux associations

Et mandate le maire pour signer les mandats.

Françoise MARCHENOIR soulève le problème de l'agressivité du produit de lavage de la salle, se demande si les quantités sont respectées où si le produit est vraiment agressif, elle se propose de rencontrer les agents en charge du nettoyage de la salle des fêtes. Cela peut venir aussi de l'autolaveuse.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE :0 ABSTENTION : 0

14- Conventions associations pour la location régulière des salles communales

Le Maire informe du souhait de mettre en place des conventions de mise à disposition pour les locations régulières des salles communales avec les associations de la commune puis il informe que le projet n'est pas assez avancé pour le proposer à la décision du Conseil Municipal et demande de sursoir à cette décision et de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

15-Mise à jour prestations salle des fêtes

Le Maire informe des difficultés rencontrées pour le démontage de l'estrade lors de la location de la salle des Jardins.

Le Maire précise que, cette prestation est incluse dans les tarifs proposés et votés le 28 mai 2026 par délibération N°4.

Le Maire propose de retirer cette prestation du tarif et de ne plus la proposer aux locataires. La salle sera louée avec la scène sans possibilité de la démonter ou de la déplacer.

La scène sera démontée exclusivement pour le nettoyage par les agents techniques à une période déterminée.

Le Maire propose d'annuler cette prestation et de procéder à la mise à jour des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et mandate le Maire pour la mise à jour.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16-Convention stèle de Lavayssière

Le Maire rappelle que cette stèle a été mise en place à la mémoire des jeunes combattants tués dans les combats de Lavayssière.

Le Maire précise que, suite à la délibération du 20 mars 2025 validant le projet de modification du panneau d'information ainsi que la plaque portant les noms, la Ville de Figeac demande la signature d'une convention afin de justifier le versement de sa participation de 295.54 €.

Le Maire donne lecture de la convention proposée et propose de la valider

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et mandate le maire pour signer cette convention.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17-Projet local chasse et utilisation du bâtiment existant

Le maire informe la demande de la société de chasse d'utiliser les vestiaires du stade pour leurs installations provisoires dans l'attente d'un projet de l'installation d'un local définitif, ceci compte tenu qu'il n'y a plus de club de foot à Capdenac.

Philippe RIMBAUD interroge le maire sur l'avancement du projet qui lui répond qu'il n'est pas encore finalisé.

Sans pouvoir prendre de décision, le point 17 est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des vestiaires du stade à titre provisoire et uniquement sur la saison d'ouverture de la chasse.

18-Règlement intérieur conseil municipal

Le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.
Ce règlement annexé, fixe notamment :

- L'organisation et le déroulement des réunions du conseil municipal
- Les commissions et comités consultatifs
- La tenue des séances du conseil municipal
- Les débats et votes des délibérations
- Les comptes-rendus des débats et des décisions
- Les dispositions diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'adopter à l'unanimité le règlement intérieur de la commune de Capdenac.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

19-Questions diverses

Patrick BALAT propose de mettre en pratique le Plan Communal de Sauvegarde en organisant un exercice informel et en interne afin que chacun puisse être à l'aise dans son rôle. Isabelle DESGOUTTES informe qu'elle a repris la main sur la téléalerte et propose de former les élus volontaires.

Patrick BALAT rappelle qu'en cas de besoin de repli de la population sur la salle des fêtes, il serait impératif d'installer un raccordement à un groupe électrogène pour assurer les besoins en électricité.

Le maire sollicite les conseillers pour alimenter la plateforme « PanneauPocket », cela demande de la réactivité. Sans volontaire le maire propose de solliciter Estelle en lui augmentant son temps de travail d'une heure.

Le maire informe qu'il a reçu d'un camping-cariste un message de remerciement pour la mise à disposition de l'aire de stationnement, d'où l'idée de mettre un livre d'or à disposition à la tour sur la saison.

Philippe RIMBAUD rappelle qu'il a déposé par écrit ses questions diverses notamment en ce qui concerne la question de l'éboulement des remparts en dessous de la propriété GREGORY, le signalement a été fait aux bâtiments de France, leur retour est attendu.

En ce qui concerne le déplacement du chemin de Lavacalerie, suite à l'opposition de riverains, Le Maire informe de l'abandon du projet..

Il existe encore des eaux de ruissellement à Salgues en provenance du terrain Roques sur la propriété BRANDY.

Rappel des commissions culture animations au sujet des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre.

De nouveau le point de collecte des déchets ménagers au Goutal est sujet à dépôts sauvages, la pose de caméra devient urgente, Christophe BEDY est sur l'affaire. Il est envisagé aussi de retravailler sur le point de collecte du bourg.

Marc HENRY demande l'accord pour le repas estofinade à l'automne à la salle des fêtes, le conseil y est favorable.

Le Maire lève la séance à 21h34.

Jean-Paul MONTHIOUX, Maire

Christel BOGGIO, secrétaire de séance